

DESCRIPTIF DE CONSTRUCTION

DECK-ALPIN – CHERMIGNON

Promotion résidentielle de gamme supérieure moderne

Le projet DECK-ALPIN est une promotion résidentielle contemporaine située à Chermignon, composée de trois bâtiments harmonieusement intégrés dans un environnement alpin privilégié. L'architecture moderne, les volumes généreux, les grandes terrasses et les prestations de qualité supérieure offrent un cadre de vie confortable et durable.

1. CONSTRUCTION

- Structure porteuse en béton armé et maçonnerie traditionnelle selon les normes en vigueur.
- Façades avec crépi minéral de qualité supérieure.
- Isolation périphérique performante répondant aux exigences énergétiques actuelles.
- Toitures plates contemporaines avec intégration de panneaux photovoltaïques.
- Terrasses et balcons avec garde-corps vitrés sécurisés.
- Revêtement des terrasses et balcons en dalles fournies et posées par le promoteur.

2. CHAUFFAGE – ENERGIE

- Production de chaleur assurée par pompe à chaleur air-eau.
- Distribution du chauffage par le sol dans toutes les pièces principales.

- Thermostats individuels dans les chambres et les séjours.
- Aucun thermostat prévu dans les salles de bains.
- Production d'eau chaude sanitaire centralisée.
- Installation de panneaux photovoltaïques en toiture.

3. ASCENSEURS

- Ascenseurs desservant les bâtiments selon les plans d'exécution.
- Ascenseur commun pour les bâtiments A et B.
- Ascenseur indépendant pour le bâtiment C.
- Installations conformes aux normes d'accessibilité en vigueur.

4. FENETRES – STORES

- Fenêtres PVC coloris noir ou anthracite.
- Triple vitrage isolant thermique et phonique.
- Stores à lamelles électriques avec télécommande dans les séjours.
- Volets roulants électriques dans les chambres.

5. CUISINES

- Cuisine selon choix auprès du fournisseur sélectionné par la promotion.
- Implantation et équipements selon plans d'exécution.
- Possibilité de personnalisation selon avancement des travaux.

6. SANITAIRES

- Douches à l'italienne.
- WC suspendus.
- Raccordements privés prévus pour colonnes de lavage.
- Appareils sanitaires et robinetterie de qualité standard supérieure.

7. ELECTRICITE

- Installation électrique conforme aux normes en vigueur.
- Pré-équipement pour bornes de recharge électriques au moyen de tubes vides.
- Prises et points lumineux selon plans électriques.
- Télécommandes pour les protections solaires motorisées.

8. REVETEMENTS

- Parquet dans les séjours, chambres et couloirs : budget fourniture CHF 90.-/m².
- Pose comprise pour formats standards.
- Carrelage dans les salles de bains : budget fourniture CHF 60.-/m².
- Pose comprise pour formats standards 60x60 cm ou 60x30 cm.

9. PEINTURES

- Murs lissés et peints en blanc.
- Plafonds gypsés avec finition blanche.

10. PARTIES COMMUNES

- Parking couvert.
- Locaux techniques.
- Caves privatives.
- Locaux vélos.
- Boîtes aux lettres et accès communs aménagés.

11. PERSONNALISATION – PLUS-VALUES

- Les acquéreurs auront la possibilité de personnaliser certains choix de matériaux et finitions selon l'avancement du chantier.
- Toute modification demandée pourra engendrer des plus-values.
- Un décompte final des plus et moins-values sera établi par l'architecte à la fin du chantier.
- Aucun remboursement de moins-value ne pourra être exigé par l'acquéreur.
- Les éventuelles moins-values pourront toutefois être compensées par des prestations complémentaires, retouches ou adaptations validées par le promoteur.

12. REMARQUES

- Le présent descriptif n'est pas contractuel.
- Le promoteur se réserve le droit de modifier certains matériaux ou équipements par des éléments de qualité équivalente selon les contraintes techniques ou d'approvisionnement.
- Les plans et visuels sont donnés à titre indicatif.

DECK-ALPIN – Chermignon

13. ISOLATION – NORMES

- Les séparations entre appartements répondront aux exigences acoustiques des normes SIA en vigueur.
- Les isolations thermiques et phoniques seront exécutées conformément aux prescriptions cantonales et fédérales.
- L'ensemble de la construction sera réalisé selon les règles de l'art et conformément aux normes SIA applicables.

14. ETANCHEITE – DRAINAGE

- Les ouvrages enterrés bénéficieront d'un système d'étanchéité et de drainage adapté à la configuration du terrain.
- Les évacuations des eaux claires et usées seront exécutées conformément aux exigences techniques en vigueur.

15. AMENAGEMENTS EXTERIEURS

- Les aménagements extérieurs comprendront les accès piétons et véhicules, les surfaces engazonnées, les plantations ainsi que les circulations extérieures.
- Les cheminements, escaliers et zones communes seront réalisés selon le concept d'aménagement du projet.
- Les terrasses et balcons seront équipés d'un point lumineux ainsi que d'une prise électrique extérieure.

16. TELECOMMUNICATION – VENTILATION

- Pré-équipement multimédia et raccordement fibre optique selon disponibilité du réseau communal.
- Ventilation mécanique des locaux sanitaires et techniques selon les exigences réglementaires.

17. ARCHITECTURE – CONFORT

- Le projet bénéficie d'une architecture contemporaine mettant en valeur de grandes baies vitrées et une luminosité naturelle optimale.
- Les appartements profitent de généreux espaces extérieurs et d'une implantation privilégiée offrant un cadre de vie alpin de qualité.

18. CLAUSES ET RESERVES

- Les surfaces mentionnées sur les plans sont indicatives et peuvent subir de légères modifications lors de l'exécution.
- Le promoteur et la direction des travaux se réservent le droit de modifier certains matériaux, équipements ou choix techniques par des éléments de qualité équivalente selon les contraintes d'exécution ou d'approvisionnement.
- Les délais de livraison sont communiqués à titre indicatif et peuvent être adaptés selon l'évolution du chantier ou des circonstances indépendantes de la volonté du promoteur.

Document mis à jour selon standards de promotion immobilière suisse.